

comme le disait le ministre de l'Agriculture cet après-midi, le gouvernement est à étudier tous ces aspects de la question et prendra des décisions en temps voulu. Il n'y a pas de mal à cela. Il est facile à l'opposition de nous crier: «Faites ceci, faites cela,» sans se soucier des conséquences de ces mesures.

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, il me reste à peine quelques minutes et je pensais que l'honorable ministre allait parler jusqu'à 10 heures.

Je veux simplement prendre quelques instants pour dire que nous sommes en faveur de la motion qui a été présentée par le Nouveau parti démocratique. Nous ne regrettons qu'une chose: c'est que la motion ne s'applique pas à toute notre industrie agricole. Je crains que le Nouveau parti démocratique soit un peu séparatiste, car les besoins existent dans tout le Canada...

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre. L'honorable président du Conseil privé.

[Traduction]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, avant de passer aux questions à débattre sur la motion d'ajournement, il serait utile de donner un aperçu des travaux prévus pour les prochains jours. Demain après-midi—je rappelle aux députés l'ordre spécial adopté la semaine dernière—nous passerons, à l'article n° 3 au *Feuilleton*, l'étape du rapport du bill C-120, concernant les langues officielles, et en conformité de l'ordre spécial, la Chambre siègera demain soir, de sept heures à dix heures.

Jeudi matin, la séance débutera de nouveau à dix heures et la Chambre commencera par les ordres inscrits au nom du gouvernement. L'article n° 90 sera mis en délibération; nous terminerons la deuxième lecture du bill C-207, autorisant des subventions aux transports dans la région atlantique et la troisième lecture, j'espère, si la Chambre y consent. Ensuite, nous terminerons l'étude de l'article n° 4, le bill C-120 sur les langues officielles.

A partir de l'appel des ordres inscrits au nom du gouvernement, après 2 heures, le reste de la journée sera consacré aux subsides. Il en sera de même vendredi entre onze heures et quatre heures. De 4 heures à 6 heures, vendredi après-midi, la Chambre étudiera les ordres inscrits au nom du gouvernement, à commencer par le bill C-120, s'il n'a pas déjà été adopté, et puis, si possible, les bills C-197, C-194 et C-202.

Conformément au Règlement, la Chambre ne siégera pas le 24 juin, en l'honneur de la fête de saint Jean-Baptiste. Lundi et mercredi prochains seront les deux derniers jours désignés pour la présente période.

• (10.00 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément à l'article 58 du Règlement, les délibérations sur la motion sont censées avoir pris fin.

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

### LA PÊCHE—LA LAMPROIE DE MER—LA PROTECTION DE LA TRUITE DE LAC

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, le 4 juin, j'ai demandé au ministre des Pêches (M. Davis) pourquoi le programme de lutte contre la lamproie de mer serait réduit en 1969, pour la deuxième fois en huit ans. Ce programme avait éminemment réussi. Le succès a été de 90 p. 100 dans le lac Supérieur. Il est intéressant de noter que la lamproie de mer s'est réadaptée de l'eau salée à l'eau douce. Elle est entrée dans le lac Ontario par le Saint-Laurent. Après avoir suivi le canal Welland, elle est arrivée au lac Érié. La température plus élevée de l'eau à cet endroit ne lui convenait pas. Après quelques années, la lamproie s'est donc dirigée vers le lac Supérieur, le lac Huron et le lac Michigan. Elle a trouvé dans ces lacs des conditions idéales de reproduction.

C'est là que la lamproie s'est attaquée à la truite et grâce à sa bouche ventouse, elle s'est fixée aux minces écailles de la truite. Puis, avec sa langue râpeuse, elle a fait sauter quelques écailles pour injecter un anticoagulant dans le système circulatoire de la truite, après quoi, elle a sucé le sang. C'est ainsi que la lamproie a prospéré et que la truite a disparu petit à petit. La truite ne pouvait fournir qu'une quantité donnée de transfusions sanguines. Finalement, les truites n'ont plus frayé et elles ont disparu. La pêche commerciale a cessé sur le lac Huron. D'ordinaire, la principale victime était la truite, mais la lamproie s'est aussi attaquée au poisson blanc et au sucet.

C'est alors que le *Bureau of Commercial Fisheries* des États-Unis et le Conseil de recherches sur les Pêcheries du Canada ont